

Compensation indemnitaire

NES

FORCE OUVRIERE a exigé que l'enveloppe financière inscrite dans les mesures catégorielles 2012 soit utilisée en totalité au bénéfice des agents concernés.

Par note du 05 octobre 2012, la DRH concède une compensation indemnitaire exceptionnelle aux SACDD afin de faire accepter le décalage de 3 mois de la revalorisation statutaire.



Ce complément exceptionnel de **165 € par agent**, indépendamment de la quotité du temps de travail et du grade, doit être mis en paiement sur la paie de décembre 2012 sous forme de part exceptionnelle de PFR.

Comment est calculé ce montant de compensation ?

- Environ **18 000 agents** sont concernés (TSDD et SACDD) ;
- Enveloppe budgétée pour 6 mois de reclassement à 5,7 M€ ;
- 3 mois de retard (application initialement prévue au 1^{er} juillet)

Cela représenterait donc la moitié de l'enveloppe budgétée sur 6 mois (**2,85 M€**) distribuée à **18 000 agents**, soit **158,33 € par agent**.

Est-ce suffisant ?

Les arbitrages avec la Fonction Publique sur les projets de décret de fusion, dont les Organisations Syndicales ne sont pas responsables, ont duré plus de 6 mois.

Avec le retard pris et les économies d'emplois réalisées, l'administration fait preuve d'une « grande » générosité en ajoutant près de 5 € supplémentaires par agent !!!

FORCE OUVRIERE restera attentif à la consommation de l'enveloppe 2012 dédiée au NES et exige que le complément exceptionnel soit porté à hauteur de ces reclassements s'ils s'avéraient supérieurs.



✂

BULLETIN D'ADHÉSION

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM :

PRENOM :

GRADE :

ECHELON :

SERVICE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SNPETULTEM-FO

**MEDDE-METL - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche
92055 - Paris La Défense Cedex 04**